

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF153

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 7

À l'alinéa 18, substituer aux deux occurrences des mots :

« mettre en œuvre »,

le mot :

« exercer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.